



INTOLERABLE !

Ce mardi 21 juin 2022 fut sur notre établissement un festival

tout autre que celui de la fête de la musique.

Le mardi est à la MA-Bayonne le jour de la distribution de la cantine épicerie, dite « grosse cantine ». Un ballet hebdomadaire réglementé par une note de service pérenne du 11 mai 2022. Pour ceux qui doutent, et qui savent lire, allez voir la note n°44P.

Ce mardi 21 juin, il en a été tout autrement. Il a fallu pas moins de 4h30 pour faire une distribution qui habituellement prend moins de 2 heures.

La raison ? Deux personnels qui ont refusé de faire leur travail. Deux personnels qui ont sciemment refusé un ordre direct du gradé leur intimant de respecter ladite note de service. Deux personnels dont les agissements ont troublé le bon déroulement et la sécurité de la détention.



FO Justice Bayonne dénonce :

- En ce jour funeste, le manque de respect flagrant à l'encontre de la surveillante « cantine » du moment, s'apparente à un geste misogyne.
- La mise en danger des personnels et de l'établissement en laissant à disposition, au milieu de la détention, un chariot contenant cannettes et boîtes de conserves, autant de projectiles et d'armes en puissance.
- Plus généralement, l'absence de solidarité et de cohésion au quotidien dans nos missions régaliennes.

FO Justice Bayonne exige des mesures urgentes dans l'organisation de la distribution des cantines, mais surtout que ces comportements soient stoppés immédiatement !!! Ils durent depuis bien trop longtemps et pourrissent l'ambiance générale.

FO Justice Bayonne tient à remercier le 1^{er} surveillant qui lui seul a aidé notre collègue dans sa mission, même si on aurait préféré que les officiers présents, témoins passifs, mettent ces deux « agents » au garde à vous afin qu'ils obéissent aux ordres donnés.

FO Justice Bayonne attend que le Chef d'établissement fasse appliquer les notes de services en vigueur et ce pour tous les agents.

